

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 11 septembre 2015

6<sup>ème</sup> **Commission**  
N° CP-2015-8-6-10

**Service instructeur**  
Service Eau, Epuration et Equipements ruraux

**Service consulté**

**CTV2 SECTEURS SPECIFIQUES**  
**CHAPITRE 204 ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE C213**

Résumé : Après examen par la Commission Agriculture, Environnement et Cadre de Vie des dossiers présentés au premier semestre 2015, il vous est proposé de programmer deux opérations dont l'ordre de service nous est parvenu et qui figurent en annexe au rapport, pour un montant de subvention de 6 240 € pour la Ville de Ferrette (CTV Sundgau - Alimentation en Eau Potable) et de 85 572 € pour le SIVOM de la Région Mulhousienne (CTV Région Mulhousienne - Assainissement).

Lors de ses réunions du 16 mars et du 3 juillet 2015, la Commission Agriculture, Environnement et Cadre de vie du Conseil départemental a validé, au titre des aides en matière d'eau potable et d'assainissement, les opérations suivantes, pour lesquelles les ordres de service ou lettres de commande m'ont été adressés.

CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014 – 2019

**Enveloppe spécifique Eau – Assainissement**

**Programme 2015**

Territoire de Vie Sundgau

Ville de FERRETTE : 1 opération (CTV02197) portant sur la réfection de l'étanchéité extérieure du réservoir de 200 m<sup>3</sup>, situé au lieudit Bergmatten, représentant 20 800 € HT de travaux et 6 240 € de subvention, au taux de 30 %.

Territoire de Vie Région Mulhousienne

SIVOM de la Région Mulhousienne : 1 opération (CTV01623) portant sur la mise en sécurité du bassin d'orage rue d'Illzach à WITTENHEIM, représentant 475 400 € HT de travaux et 85 572 € de subvention, au taux de 18 %.

Je vous propose donc de programmer ces deux opérations, au titre des Contrats de Territoire de Vie (CTV) de 2<sup>ème</sup> génération 2014-2019, comme suit :

Programme C213	AP CTV2 votées	AP déjà affectées	AP à affecter	Nouveau cumul d'AP affectées
Sundgau	16 300 000 €	1 260 435 €	6 240 €	1 266 675 €
Région Mulhousienne	2 700 000 €	0	85 572 €	85 572 €

Les subventions seront imputées au Programme C213 – Chapitre 204 – Fonction 61 – Nature 204142.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



---

Eric STRAUMANN